VALMONDOIS
VILLAGE D'ARTS ET DE JARDINS

Déchetteries

Les usagers devront être munis d'un justificatif de domicile et d'un document prouvant l'appartenance du véhicule utilisé. La quantité maximale hebdomadaire autorisée est celle contenue dans un véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Votre commune dépend des déchèteries d'Osny et de Saint-Ouen-l'Aumône.

- Déchetterie d' Osny-Pontoise
  Chemin des Hayettes
  Tél. 01 30 31 22 51

- Déchetterie de Saint-Ouen-l'Aumône
  Parc d'Activités des Béthunes
  Avenue du Fief
  Tél. 01 34 30 01 18